

## AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DES ÉCOLES

### Balise J5



Visible de jour comme de nuit, elle signale au conducteur un îlot séparateur à contourner.

### Balise J11



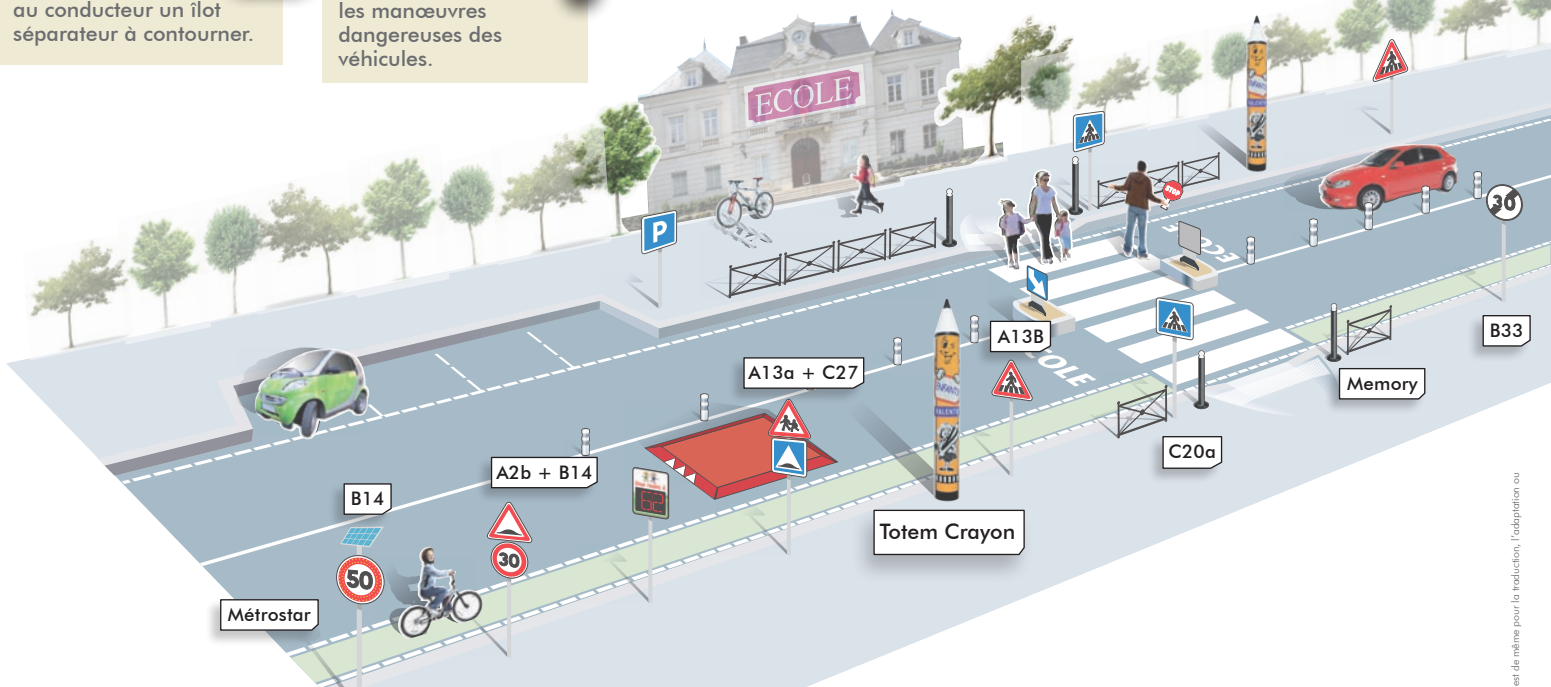
Renforce le marquage au sol et empêche les manœuvres dangereuses des véhicules.

### Barrière de ville

Protège les enfants et les piétons des véhicules sur les voies de cheminement. Veillez à respecter une distance trottoir-chaussée de 30 cm et à ne pas gêner le passage des personnes à mobilité réduite.

### Le passage piéton doit :

- Être réalisé avec une peinture certifiée NF,
- Être visible de jour comme de nuit même par temps de pluie (VNTP),
- S'accompagner obligatoirement d'une signalisation avancée (A13b) et d'une signalisation de position (C20a)



### L'alarme vitesse

Elle détecte les véhicules en approche et affiche leur vitesse en temps réel. Sensibilise les conducteurs au respect de la vitesse dans des zones à risque.

### Placer un coussin berlinois sur la voie



Incite à la réduction de la vitesse. Doit être accompagné d'une signalisation de position (C27) et d'une signalisation avancée (A2B).

### Signaleur AB4

Permet à l'accompagnateur de sécuriser la traversée des enfants.



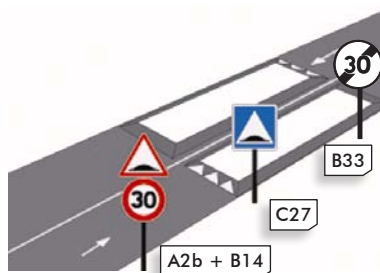
### Info +

L'implantation de ralentisseurs ne peut se faire que dans les cas suivants :

- En agglomération, aux aires de repos ou de service, sur les voies de lotissement.
- En zone 30 sur une section de voie localement limitée à 30 km/h.

### » Condition d'implantation du coussin berlinois

- En agglomération, aux aires de repos ou de service, sur les voies de lotissement.
- En zone 30 ou sur une section de voie localement limitée à 30 Km/h.
- En cas d'absence de passage piéton.
- Lorsque le trafic < 6 000 véhicules par jour.



### DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



- » DIAGNOSTIC
- » POSE
- » ENTRETIEN
- » BALISAGE DE CHANTIERS
- » MARQUAGE AU SOL



WWW.KANGOUROU.EU

N° Indigo 0 825 800 272